

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 septembre 2013

Attribution du logement communal

La commission « entretien de bâtiments » ayant constaté un besoin de rafraîchir le logement, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise BONZI de Polliat ayant pour objet la réfection des peintures et tapisseries et des menuiseries extérieures pour un montant de 4 725,68 HT.

Il décide d'attribuer le logement précédemment loué à Mr Marc TISSOT à Mr Thierry DURA et Mme Sylvie PIQUET à compter du 1^{er} octobre 2013 pour un loyer mensuel de 501,61 €, dans des conditions identiques au précédent bail.

Translation de 21 tombes dans le cimetière, point sur les contacts et décisions sur les modalités

Le maire fait le point général du cimetière. Actuellement, sa capacité totale est de 260 places et de 40 places au colombarium, 180 étant occupées à ce jour. Il expose le détail des concessions à perpétuité, de 100 ans, 50 ans, 30 ans et 15 ans, ainsi que les dates d'échéances de chaque groupe. Il rappelle qu'au cours des 15 dernières années, un suivi des concessions a été instauré, la numérisation de l'ensemble a été exécuté, un ossuaire a été installé, un colombarium a été créé ainsi qu'un jardin du souvenir. Il reste à mettre en place le règlement.

Après un débat général, le conseil a décidé, conformément aux diverses études qui ont été réalisées, de transférer 21 tombes pour des raisons de sécurité d'accès aux divers équipements publics (mairie, place de l'école, sortie d'équipements techniques). Compte tenu des capacités actuelles du cimetière, il est précisé qu'il n'y a pas lieu de prévoir un agrandissement dans le moyen terme mais les réserves foncières pour cet équipement sont déjà réalisées.

Il est défini, conformément au texte, un protocole d'accord à signer entre les ayants droit des titulaires de concession et la collectivité.

Le maire précise que pour l'instant, sur les 21 concessions concernées, seulement 5 ou 6 se révèlent sans possibilité de contacts d'ayants droit.

Le conseil délègue le maire pour la continuité de ce dossier, en particulier l'établissement définitif du protocole d'accord selon les décisions débattues, l'établissement des contacts, les publications administratives, etc...

Compte rendu d'activités

Le maire présente les rapports d'activités 2012 suivants :

- Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc (rapport sur le prix et la qualité du service)
- Communauté de Communes de Montrevel en Bresse (rapport d'activités + rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets)
- Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain
- Mission Locale Jeunes Bresse Dombes Cotière
- Hélianthe.

Ces rapports sont tenus à la disposition du public à la mairie.

Accord de principe sur le pré-découpage d'une parcelle sur la zone artisanale à Chérinal et orientation sur le prix de vente

Il étudie le projet de découpage en 3 lots de la parcelle cadastrée section AA n°60 de 16 713 m² sise à Chérinal, le prix de vente pourrait s'élever à 15 € le m² et délègue le maire pour poursuivre l'étude de ce dossier.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- accepte le contrat à intervenir avec l'entreprise Tout pour le Clocher de Guéreins suite au rachat de celle-ci, pour un montant annuel de 115 € HT, ayant pour objet la maintenance des cloches et de l'horloge
- prend connaissance du nouveau site internet de la commune et remercie le conseiller municipal chargé de son élaboration et de sa mise à jour pour l'excellent travail fourni, il sera mise en ligne prochainement
- prend connaissance de l'attribution des logements du Clos des Erables
- prend note de la date de l'inauguration des travaux « cœur de village » et de l'opération de Bourg Habitat le samedi 12 octobre
- prend note que le nouveau PLU est applicable depuis le 17 juillet 2013 ; sans contestation devant le Tribunal Administratif le 17 septembre, il sera définitivement applicable
- est informé du permis de construire déposé :
 - le 2 juillet 2013 et accordé le 6 août 2013 à Mr et Mme Georges Bonnet pour la construction d'une maison d'habitation au lieudit « Riattez »
 - le 6 juillet 2013 par Mr Max Cormarèche pour la construction d'un bâtiment agricole au lieudit « Planchemelle »
 - le 19 juillet 2013 par Airporcs SA pour l'extension d'un bâtiment agricole pour fabrique et stockage d'aliments au lieudit « Lavaux »
 - le 26 juillet 2013 par Mr Romain Pelletier et Mme Edwige Lamberet pour la construction d'une maison d'habitation au lieudit « Cormassine »
- est informé de la déclaration préalable déposée le 16 juillet 2013 et accordée le 24 juillet 2013 à Mr Luc Baudin pour la création d'une terrasse couverte au lieudit « Riattez »
- prend note de la réunion de préparation du bulletin municipal le 10 septembre.